

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A COMMANDE
N° DNCMP/ *06* /F/2024–2025 POUR LA FOURNITURE DE 526,4 TONNES DE
FARINE DE MANIOC A LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES PENITENTIAIRES

Date de Publication : ...*17*.../...*7*.../2024

Date d'ouverture des offres : ...*06*/...*8*.../2024

1. Objet

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture de 526,4 tonnes de farine de manioc à la DGAP.

2. Financement

Le Marché sera financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2024–2025 (*Achat des Vivres et Non Vivres*)

3. Mode de passation du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. Conditions de participation

Le présent Marché est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou consortium) et résidant sur le territoire de la République du Burundi et possédant les conditions requises à l'exécution de ce marché et qui ne sont pas frappées par les règles d'inéligibilité énumérées à l'article **161** du Code des Marchés Publics.

Tout Soumissionnaire désirant soumettre son offre devra attester dans un acte d'engagement authentifié par le notaire de livrer au moins vingt pour cent (20 %) du stock de sa soumission dès la réception de la lettre de commande conformément au modèle de la page 46 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Sous peine d'être rejeté, la farine de manioc à fournir doit être de très bonne qualité et emballée dans des sacs en bon état de 50 kg ou 100 kg/sac. Elle doit être exempte de toute odeur et /ou saveur suspectes ou inhabituelles ainsi que tout corps étrange, insecte ou autre micro-organisme vivant et saine pour la consommation humaine.

5. Spécifications techniques du produit à fournir

La farine de manioc ne doit pas avoir des substances étrangères, pas des charançons ou grains troués, ne doit pas contenir d'insectes morts. La farine de manioc à fournir doit être apte à la consommation humaine, saine et de qualité marchande. Elle doit être exempt de toute odeur et/ou saveur suspectes ou inhabituelles ainsi que de tout insecte ou autre micro-organisme vivant.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heures locales à l'adresse ci-après : Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sis ROHERO I, Avenue de la JRR, Immeuble le SAVONNIER, 2^{ème} Etage, Téléphone n° : 21 22 12 22 ou 22 27 93 01.

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme de **cent mille francs burundais (100 000 FBU)** non remboursables dont **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales n°CC10003 ouvert à la BRB et **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le CC10248 ouvert à la BRB au nom de la DGAP.

7. Délais d'exécution

L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de **deux cent quarante (240) jours et en quatre tranches de soixante (60) jours chacune.**

8. Qualification des candidats

La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du Marché.

9. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres, afin de déterminer l'offre

conforme la mieux disante non sous-estimée ni surestimée conformément aux articles 193 et 194 du Code des Marchés Publics.

10. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, au plus tard le ... 06 / .. 08 / 2024 à 10 heures (heures locales). Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture de **526,4 tonnes de farine de manioc** conformément au Marché n° DNCMP/ 06 / F/2024-2025, à n'ouvrir qu'en séance publique du ... 06 / .. 08 / 2024 à 10 heures 30 minutes.

Les offres seront ouvertes le .. 06 / .. 8 / 2024 à 10 heures 30 minutes en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

11. Délais de validité des offres.

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaire à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de :

Allotissement	Quantité en tonnes	Montant de la garantie de soumission en FBU
Lot 1	221	11 050 000
Lot 2	84	4 200 000
Lot 3	126	6 300 000
Lot 4	95,4	4 770 000

N.B : La garantie de soumission devra être présentée par lot.

13. Allotissement

Le présent Marché est constitué de 4 lots de **526,4 tonnes de farine de manioc** de très bonne qualité.

N° de Lot	Quantité en tonnes	Prison bénéficiaire	Quantité en tonnes par prison
1	221	BUBANZA	22
		MPIMBA	199
2	84	RUMONGE	45
		BURURI	17
		RUTANA	19
		CRMCL DE RUMONGE	3
3	126	MURAMVYA	35
		GITEGA	57
		RUYIGI	30
		CRMCL DE RUYIGI	4
4	95,4	NGOZI HOMMES	62
		NGOZI FEMMES	9
		MUYINGA	24,4
TOTAL	526,4		526,4

N.B : Le Soumissionnaire peut soumettre ses offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet. En outre, aucun Soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence de Soumission sur les deux autres lots.

FAIT A BUJUMBURA, LE 15.1.7 /2024

LE DIRECTEUR GENERAL DES
AFFAIRES PENITENTIAIRES
ET PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

Pierre Claver MIBURO

